

Atelier 9 : L'injustice de la pauvreté

Compte-rendu réalisé par Jean-Pierre Richer

Cet atelier a été préparé et organisé sous la direction de **Jean-Pierre Richer**, président du Secours Catholique, membre du comité des Semaines Sociales de France. Il a été animé par **Louis Daufresne**, journaliste à *Paris Notre-Dame*.

L'inégalité créée par le travail humain apparaît comme une fatalité et comme une injustice. L'éradication de la pauvreté est-elle une utopie ? Une société sans pauvres si riches serait-elle juste ? Faut-il pour autant s'y résigner ? Jusqu'où va le devoir personnel et collectif contre l'exclusion ? Quels mécanismes mettre en place ? Que signifie concrètement « l'option préférentielle pour les pauvres » ?

Telles sont les questions qui ont guidé le déroulement de cet atelier. Les quelques extraits puisés dans les différentes interventions voudraient restituer tant bien que mal la richesse des propos et des échanges qui les ont suivis.

I. Peut-on vraiment éradiquer la pauvreté ?

*Le premier temps de cet atelier a permis à **Frédéric Mounier**, président de la Délégation Catholique pour la Coopération (DCC), de dresser un tableau réaliste de la pauvreté, des raisons d'espérer, et une réflexion sur la place des chrétiens dans ce combat contre l'injustice de la pauvreté.*

FREDERIC MOUNIER

Comment répondre par l'affirmative à cette question lancinante lorsque dans notre pays, malgré tous les RMI, CMU et services sociaux en tous genres, nous comptons encore parmi nous 80.000

Qu'est-ce qu'une société juste ?

concitoyens sans domicile et 7 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Comment répondre par l'affirmative lorsque nous voyons nos amis du CCFD se démener, aujourd'hui comme il y a 25 ans, avec exactement les mêmes mots, pour lutter contre la culture du soja au Brésil ? Comment peut-on répondre par l'affirmative au vu de la stagnation désespérante de l'aide publique au développement dans la plupart des pays occidentaux, ou encore au vu de l'impuissance apparente des stratégies publiques de lutte contre la pauvreté au sein même de nos propres sociétés ?

Et pourtant, il y a des facteurs d'espoir. Force est de constater l'émergence d'une classe moyenne mondiale, évidente en Inde, au Brésil, en Chine. Ces « nouveaux riches », souvent enfants de pauvres, accèdent au monde de la consommation, de la protection sociale, de l'éducation... Force est de constater l'émergence, partout dans le Sud, d'une société civile engagée, en forme de contre-pouvoir, attentive aux cris des plus pauvres, véritable moteur de l'instauration d'un ordre interne plus juste.

Dans ce contexte, quelle est la place du chrétien ? Est-il un homme de bonne volonté comme dans d'autres ? Y aurait-il une singularité de ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas ? Il me semble que oui (...). Le chrétien, s'il dit le Notre Père, se reçoit frère de tout homme et de tous les hommes. Et ce pas seulement en raison de ses affinités personnelles, associatives, idéologiques, mais en raison d'une paternité commune, d'une source commune à l'image de laquelle nous avons été créés. Le chrétien, s'il se reconnaît dans le grand récit biblique, se reconnaît boiteux, claudiquant, porteur d'une blessure originelle qui le rend « in-suffisant », au sens contraire de l'« auto-suffisance ». Cet homme originellement blessé sait intimement qu'à lui seul, il ne peut pas tout. Il sait qu'il y a malheureusement quelque chose en lui qui le pousse vers autre chose que le Bien, le Vrai, le Beau, le Juste. Et il sait intimement que cela est vrai de tout homme. Autrement dit, le chrétien est réaliste face au Mal, face à l'injustice. Non pas qu'il en prenne son parti, surtout pas, mais il ne nie pas cette dimension négative de l'homme. Face à cette impasse, il connaît le poids, et la difficulté, du pardon, notamment face à l'injustice.

Le chrétien est tendu vers un avenir. Une vie, et une seule, lui est donnée pour construire ce fameux Royaume. En ce sens, le chrétien vit une singularité, ne tourne pas en rond dans un temps cyclique, il ne se fond pas dans un grand tout, il ne courbe pas l'échine sous le poids d'une fatalité, d'un destin pré-écrit. Créé libre, sur les pas du Christ, il est dépositaire d'une mission : rendre plus juste ce monde injuste, plus libre ce monde entravé, plus vrai ce monde faussé.(...) Face à l'impasse apparente du monde, là où apparemment c'est mort, il sait que la vie est possible. Il appelle cela, dans la foi, la Résurrection. Dans ce contexte, le chrétien ne peut jamais se satisfaire du monde tel qu'il est. Sur les pas du Christ, il ne peut qu'être blessé au cœur de lui-même par les outrages dont l'homme est victime. La pauvreté et l'injustice sont les noms principaux de l'inhumanité.

Et dans notre société, où la plupart sont plus ignorants qu'hostiles aux choses de la foi mais exigent de nous, à bon droit, une vraie cohérence entre les mots et les actes, les chrétiens sont attendus au tournant. L'indispensable dissidence qui nous est proposée par le Christ peut se vivre de tant de façons que le chrétien ne peut, ne doit jamais désespérer, ici et maintenant, face à l'injustice, face à la pauvreté, face à ces cancers de notre monde. Le chrétien ne peut dire que « non » à toutes les fatalités, en articulant toutes les libertés possibles pour construire le Royaume.

II. La parabole évangélique des ouvriers de la 11^{ème} heure

L'atelier s'est poursuivi avec Sœur Françoise Schill, Franciscaine, responsable du service Vie internationale de la Conférence des Supérieures Majeures (CSM), et sa vigoureuse méditation sur la bonté du Maître des ouvriers de la 11^{ème} heure, qui paye l'homme et non le travail. Le partage total, des communautés religieuses, n'est pas reproductible mais très logiquement débouche, pour le monde, sur l'appel à la discrimination positive.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

FRANÇOISE SCHILL

Rappelons-nous les éléments de cette parabole au moment où le Maître va rétribuer ses ouvriers. Les ouvriers du matin murmurent entre eux : « tu nous traites comme eux alors que nous avons travaillé plus qu'eux... ». Ils sont dans une perception comparative de l'égalité comme principe de justice. Ils attendent de recevoir plus. Ils attendent une valorisation d'eux même, de leur singularité, et cette attente entraîne une justification de l'inégalité sociale qui, dans cet instant-là, leur apparaît « justice à leur égard » (...) Que fait le maître ? « Ton œil est-il mauvais (es-tu jaloux) parce que je suis bon ? », répond-il. Il énonce dans sa réponse : la justice (c'est le contrat initial), la liberté (de ses biens), et la bonté comme clé de redistribution (discrimination positive, option préférentielle pour l'exclu du travail). Le travail fait par les ouvriers n'est pas équivalent, il y a une réelle inégalité du travail fourni. La parabole semble dire que l'essentiel n'est pas de faire 10 heures ou une heure. Le maître paye l'homme et non le travail...

Je vous livre un commentaire du Père Varillon : « *Comment le maître a-t-il exercé sa bonté pour les premiers ? En commençant par les derniers, il donnait aux premiers la possibilité de partager la joie de sa bonté. La possibilité de vivre la joie de voir l'autre sortir de son malheur* ». Oui, il est difficile de se réjouir de la bonté faite à l'autre, surtout lorsqu'elle semble nous enlever quelque chose que nous estimions être notre du. La justice ordinaire est celle du contrat. La justice extraordinaire, celle du maître, engage une vision de l'homme qui peut paraître aller contre la perception intime de la justice pour soi-même, attendue, évidente. Pourtant n'est-ce pas l'attitude fondamentale pour entrer en lutte contre la pauvreté ? Question pour chacun d'entre nous : quand nous lisons cette parabole, où sommes-nous ?

Les utopies du partage :

Certains groupes, au nom de fortes convictions, ont cherché à réaliser une société juste sans riches ni pauvres, où la règle serait l'équité, par exemple dans les abbayes ou les ordres mendiants. Ces

exemples montrent que ces utopies du partage peuvent être pensées dans des contextes politiques philosophiques et sociaux divers ; elles ont existées de tout temps. Que peuvent-elles nous dire aujourd'hui ?

Une communauté religieuse est régie par le principe de la répartition de la richesse disponible selon les besoins. Cette répartition repose sur une mise en commun volontaire des biens (ressources et non surplus) et sur une régulation, c'est-à-dire un groupe de personnes ayant autorité et une règle s'imposant à tous et fonctionnant comme un tiers, témoin de cette régulation. C'est un groupe économique équitable dans la vie religieuse apostolique. L'équivalence reconnue entre moi et l'autre est une étape de dépossession – qui fonde pour une part le vœu de pauvreté – alors que l'avoir, qui est en jeu dans une relation d'égalité, nous met en compétition. Ainsi, dans ce type de groupe, la quantité de biens possédés n'est plus le critère de reconnaissance de la personne et ne détermine pas son classement dans la hiérarchie. Ce n'est pourtant pas un groupe égalitaire ; la différence de chacun y est même cultivée et reconnue, mais l'utilité sociale n'est pas mesurée à l'aune de l'utilité économique et la notion d'utilité sociale ne se réduit pas à la place occupée dans le système.

Ces formes de vie seraient-elles « la solution » pour tous ? Évidemment pas, et nous constatons que la première communauté, celle des actes des Apôtres, n'a pas résisté au temps. Elle est pourtant aujourd'hui la référence symbolique des communautés de partage selon l'Évangile. On pourrait souhaiter que ces formes de vie restent de vivantes utopies, critiques des critères d'utilité sociale et d'efficacité économique si souvent utilisée comme justification, mais toujours payés par d'autres. Ces utopies lisibles au cœur de l'Église sont comme un rappel prophétique que l'Évangile est « une valeur ajoutée » selon laquelle chaque homme vaut pour lui-même, dans une équivalence d'être au sein d'une société.

Travailler à réduire l'échelle des salaires ? Ce n'est pas seulement désigner du doigt le mauvais riche, c'est aussi accepter d'être touché et reconsidérer le rapport au travail. Mais alors sur quels critères répartir la richesse disponible ? Comment reconsidérer le travail et sa juste

Qu'est-ce qu'une société juste ?

rémunération ? Comment rémunérer ceux qui n'y ont plus accès ? Quelle est la juste rémunération de l'homme si je crois que l'équité est la règle des rapports humains ?

III. Le devoir d'efficacité et de compétence

Jean-Loup Dherse, membre du Conseil Pontifical Cor Unum, ancien vice-président de la Banque Mondiale, a invité ensuite à une réflexion profonde sur le Bon Samaritain, où l'engagement de l'aubergiste appelle à l'efficacité des ONG et à l'attention à l'enseignement social de l'Église, guide pour chacun, chrétien ou non.

JEAN-LOUP DHERSE

Nous disposons des 12 propositions que les SSF vont présenter aux candidats politiques à l'occasion des élections. Mais il ne suffit pas de changer la loi, d'améliorer la législation pour que les comportements changent et les améliorations se matérialisent. Les changements de structure ne sont pas la seule solution au problème du mal social dans le monde. Les associations ou la société civile apportent beaucoup. Mais il faut aussi les changements personnels de comportement et d'habitudes. Tous trois sont nécessaires : changements de structure (changements législatifs), actions de la société civile et efforts personnels.

On peut parler ici des conséquences économiques de l'absence d'éthique. Manquer de compétence, ou mal gérer, entraîne des surcoûts que finalement tout le monde doit payer. Plus que cela, tout manquement à la compétence, à la capacité de travailler ensemble, à la confiance mutuelle et à la solidarité, de la part de qui que ce soit, dans quelque pays que ce soit, dans n'importe quel contexte, se traduit par un manque à gagner ou par un déficit qui se répandent de proche en proche et rendent la planète globalement moins riche, moins prospère. Nous devons tous, je dis bien tous, être compétents, capables de travailler ensemble, capables de confiance mutuelle et de solidarité. Nous sommes tous responsables à l'égard de tous.

La parabole du Bon Samaritain.

Rappelons-nous la parabole, avec le blessé, avec le Bon Samaritain, et avec l'aubergiste. Il y a plusieurs façons de tenir une auberge ou toute autre entreprise. Première façon : le « bon opérateur » cherche avant tout à gagner sa vie ; il n'y a pas de mal à cela. Mais le résultat *quantitatif*, la mesure de l'argent gagné, n'est pas suffisant. Nous croyons que les résultats quantitatifs sont importants, mais ne sont pas les seuls. Il y a d'autres façons de mesurer la *qualité* des opérations. Deuxième façon : passons sur le « mauvais opérateur », qui ne sait pas que ses manquements doivent en fin de compte être payés par d'autres. Il fait faillite, ou bien il est nationalisé grâce à ses protections politiques : il a besoin des subsides de l'État, de la collectivité, pour vivre. Il y a risque de concussion et de clientélisme. L'État qui paie, c'est vous et moi. Troisième façon, la meilleure : l'opérateur qui veut imiter le Bon Samaritain.

Il faut dans tous les cas que l'aubergiste soit « bon opérateur ». Un mauvais opérateur coûte à la collectivité. Quelqu'un doit payer le manque de professionnalisme : c'est de proche en proche le pauvre qui en souffre le plus, parce que c'est toujours lui qui « trinque » en premier. L'efficacité dans l'utilisation des moyens sur toute la planète est nécessaire à la réduction de la pauvreté et des injustices sur toute la planète. Sinon, quelqu'un va avoir à payer. Si c'est l'État qui paye, ce sont en réalité nos petits-enfants qui vont le faire, car l'augmentation du déficit public augmente la dette de l'État.

À quoi le blessé va-t-il reconnaître chez quel type d'aubergiste il séjourne ? Non pas à la façon dont il est soigné, qui doit être la meilleure dans tous les cas ; non pas uniquement à la façon dont le personnel se comporte à son égard, qui dépend des personnes plus que de la direction de l'auberge ; mais beaucoup plus à la façon dont l'aubergiste et les autres travailleurs dans l'auberge se comportent à l'égard les uns des autres et des autres clients. Est-ce que l'aubergiste et ses responsables prennent du temps pour prier ? Comment considèrent-ils les clients et en particulier le blessé ? Sont-ils comme le Bon Samaritain pour le blessé ? Comment chaque membre du

Qu'est-ce qu'une société juste ?

personnel voit-il les autres ? Et comment les fournisseurs sont-ils traités ?

L'État peut se faire aider, ou son action peut être complétée par celle des associations, qui sont plus proches des gens et des problèmes. Mais attention, les associations ne sont pas poussées à l'efficacité par les forces matérielles. Comment instituer des critères sérieux et de qualité pour les associations ? La bonne intention, même matérialisée dans de bons statuts, ne suffit pas. Voilà un problème pour le prochain gouvernement, quel qu'il soit. C'est un grand problème pour la société civile.

Quelques propositions

- Comment pouvoir juger objectivement de la qualité des associations, sans favoritisme, sans bureaucratie ? Les meilleures associations ont tout intérêt à ce que cette question puisse trouver une réponse.
- Pour plus de justice sociale et moins de pauvreté, la doctrine sociale de l'Église est là, qui s'adresse à tous, chrétiens ou non. Reprenons la suggestion de Pascal Lamy et demandons au Vatican de mettre à jour, avec un petit groupe de travail international, le *Compendium de la Doctrine Sociale* tous les deux ans.
- Prenons les 12 suggestions de changements législatifs des Semaines Sociales de France et chiffrons-les. Il est probable que nous y trouverons des incohérences, à travailler pour les éliminer.

IV. Le processus de paupérisation dans le monde.

Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination Sud¹, pose le constat militant du processus de paupérisation qui menace la moitié rurale de la population mondiale, 3 milliards d'êtres humains. Notre place, sans conteste, est à leurs côtés.

¹ Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale : cf <http://www.coordinationsud.org/>

HENRI ROUILLE D'ORFEUIL

L'humanité était à 90% paysanne ou artisanne ou impliquée dans des économies locales ; elle reste aujourd'hui à 45% paysanne (60 à 70% en Afrique et Asie). Elle vit, ou souvent survit, grâce à un accès aux facteurs de production – la terre, l'eau... – et à un accès à un marché – vente des produits. La mise en compétition mondiale des 1,3 milliards d'exploitants et d'exploitations agricoles provoque une guerre pour l'accès aux ressources et un déclin et une volatilité des prix agricoles. Un processus de paupérisation et d'exclusion, souvent après endettement et perte des terres hypothéquées, se déroule à une vitesse qui est fonction de la dureté de la compétition et de l'absence de protection des compétiteurs faibles. Avec la libéralisation progressive des échanges internationaux et la globalisation des marchés agricoles, nous risquons de véritables hémorragies qui n'épargneront que quelques pour cents des producteurs (2 à 3%, si nous prenons le cas du processus européen). Ce sont donc près de 2,8 milliards de personnes qui pourraient, forcées, quitter la production agricole sans être attendues dans les autres secteurs de l'économie.

Nous avons connu ce mécanisme depuis plus d'un siècle en Europe, mais nous étions dans des économies qui créaient de l'emploi ; nous avons connu des migrations importantes : près de 60 millions d'Européens sont partis vers les « nouveaux mondes », notamment vers ceux où la terre avait été récupérée par les colonisateurs – Amérique du Nord et du Sud, Océanie, Afrique australe. Et nous avons connu deux guerres mondiales qui ont tué beaucoup de paysans...

La gestion de ces flux de sortie de l'agriculture et d'entrée dans d'autres secteurs de l'économie est donc capitale. Il est totalement irresponsable, alors qu'il y a près de 2 milliards de personnes déjà exclues, en attente d'une réinsertion, d'organiser, d'encourager et d'accélérer la pauvreté rurale, particulièrement dans les régions encore très majoritairement agricoles. De ce point de vue, les négociations OMC sont lourdes de conséquences et c'est sans doute pour cela que, malgré les résultats de certains modèles macroéconomiques, les négociations sont bloquées.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

Propositions

Face à cette dynamique de paupérisation, il importe pour les ONG de :

- Travailler avec les victimes au plus près des problèmes, c'est-à-dire avec les personnes déjà pauvres, en zones urbaines et péri-urbaines, mais aussi en zones rurales ; les aider dans leurs situations d'exclus et de précaires, organiser des services, apporter des aides matérielles... mais aussi favoriser leur organisation, leur permettant de prendre la parole, de défendre leurs intérêts, de dénoncer les causes de leurs situations, s'efforcer de travailler avec eux sur des alternatives et la création d'activités économiques...
- S'intéresser, comprendre et s'attaquer aux règles du jeu et au « moteur central » qui, au niveau mondial, organisent et nourrissent ces processus de paupérisation. Analyser ces processus et s'organiser au niveau de la société civile pour mener des campagnes de plaidoyer et faire passer les analyses et les propositions dans le champ politique.

V. Propositions issues des débats

- Des débats et des porte-voix puissants, dans les mois politiques à venir, pour porter et approfondir les 12 propositions des Semaines Sociales de France. Nous pensons important de chiffrer ces propositions, associant ainsi éthique de responsabilité et éthique de conviction ;
- Un lien plus fort entre l'action nationale et mondiale contre la pauvreté, par exemple pour l'immigration, et l'association des collectivités locales au co-développement ;
- Des indices renouvelés, pour mesurer richesse et pauvreté dans le monde. Les chiffrages et statistiques actuelles ne prennent pas en considération toutes les formes d'économie, notamment informelles ;

Atelier 9 : Justice et pauvreté

- Renforcer, et financer, les efforts de recherche et de connaissance de la vie et des attentes des plus pauvres ;
- Un soutien plus franc de l'État à la société civile, mais plus d'exigence à l'égard de celle-ci avec la mise en place d'un label de qualité associative (critères d'évaluation, gouvernance, efficacité, etc.) ;
- Favoriser les partenariats ONG-Entreprises ;
- Elargir le public des Semaines Sociales de France, en associant davantage d'acteurs de terrain et de personnes vivant les situations de pauvreté. Adapter la forme des échanges et rendre l'accès des Semaines Sociales plus accessible à tous (avec des co-financements). S'organiser en 2007 pour échanger sur le « développement durable »² avec les personnes directement concernées par les conséquences et les solutions du mal développement.

² Le développement durable est le thème retenu pour la session 2007 des Semaines Sociales de France.